

Cergy, le **29 MARS 2024**

Expéditeur : DEDDA - Agriculture

D24-DEDDA-1386



Affaire suivie par : Inès HEEREN
tél : 06 43 44 54 76
courriel : ines.heeren@valdoise.fr

Objet : Subventions départementales aux organismes intervenant dans le domaine de l'agriculture

Madame, Monsieur,

Par délibération n° 5-14 du 17 décembre 2021, le Conseil départemental du Val d'Oise a renouvelé son système d'aides financières aux structures agricoles (OPA, associations...) qui portent des projets en faveur de l'agriculture valdoisienne. Les critères et règles d'octroi et de suivi des subventions départementales aux organismes professionnels agricoles vous sont rappelés dans l'annexe jointe au présent courrier.

Si vous souhaitez bénéficier d'une aide au titre de l'année 2024, je vous invite à nous faire parvenir **avant le 30 juin 2024**, délai de rigueur, un descriptif technique et financier de vos projets correspondant aux actions éligibles. A cette fin, le formulaire de demande de subvention ci-joint vous permettra de nous apporter les éléments nécessaires à l'instruction de votre demande.

Les services du Conseil départemental sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Pour la Présidente du Conseil départemental,
Et par délégation,

Sébastien GIRARD
Directeur de l'Environnement,
du Développement Durable
et de l'Agriculture

Pièces jointes : Annexe 2 de la délibération n° 5-14 du 17 décembre 2021
Formulaire de demande de subvention 2024